

Depuis plus de 50 ans, l'ANDP s'emploie à la construction de l'activité professionnelle de protection juridique des majeurs vulnérables.

A travers ces décennies, elle a constitué un lieu d'échange et de réflexion, un lieu de convergence pour chaque mode d'exercice.

Ses membres ont, en continu, œuvré à la promotion et la valorisation de la profession de mandataire judiciaire, par leurs écrits, par l'organisation de journées d'études et par leur collaboration active aux instances régionales et nationales.

L'ANDP rassemble l'histoire d'un collectif de "passeurs de terrain", attachés à mettre en mots et en voix leurs expériences de travail, à penser leur pratique, convaincus de la nécessité de prendre une part active dans la construction de leur identité professionnelle.

Ils se sont bénévolement investis, compensant la faiblesse de leurs moyens matériels et financiers par une inaltérable volonté d'agir dans l'intérêt des professionnels et des personnes protégées.

Malgré différents appels, les forces vives se sont amoindries au fil du temps.

La charge, accrue ces 5 dernières années, s'est répartie sur un nombre de plus en plus réduit d'administrateurs.

Ces derniers se sont mobilisés sans relâche pour assurer la représentation de leurs pairs, aux côtés d'autres pairs, délégués, préposés d'établissement et mandataires individuels.

Ces participations conjointes ont mis au jour une communauté de valeurs pour une même finalité, celle tenant à l'affirmation d'un statut, d'une éthique, d'une formation, spécifiques aux professionnels de la protection juridique.

Cette communauté de valeurs et d'intérêts s'est renforcée au cours des quatre dernières années.

Elle se manifeste désormais au travers d'un rapprochement concret entre l'ANDP et la FNMJI et aujourd'hui, la mise à disposition prochaine des archives de l'ANDP dans un onglet dédié sur le site de la FNMJI (<https://www.fnmji.fr/le-coin-des-contributeurs/archives-andp>) et la création d'un statut de "contributeurs" (<https://www.fnmji.fr/le-coin-des-contributeurs/comment-devenir-contributeur-a-la-fnmji-2>)

L'ANDP était une association reconnue tant des praticiens du droit, des autorités publiques que des fédérations nationales du secteur.

Elle a ouvert la voie à l'association de savoirs théoriques et de récits d'expériences, en prise directe avec le concret du travail mené auprès des personnes protégées.

Elle reste un symbole, capable de s'affranchir des contingences humaines et matérielles.

Délestée du poids devenu trop lourd que représentait la forme associative, la symbolique et les réflexions de l'ANDP demeurent et celle-ci est de retour à la tâche via le statut de contributeurs (<https://www.fnmji.fr/le-coin-des-contributeurs/comment-devenir-contributeur-a-la-fnmji-2>) proposé par la FNMJI et ouvert notamment à tous les mandataires délégués et préposés d'établissement.

Vous trouverez désormais les projets, travaux et contributions (<https://www.fnmji.fr/le-coin-des-contributeurs/communiques-et-production>)

A très vite,

Le collectif ANDP

